

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 19 juillet 2012 sur le point d'exécution des programmes d'investissements 2011 et 2012 de RTE

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOILLIERE, commissaires.

En application, des articles L.134-3 et L.321-6-II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) doit transmettre son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation.

Dans ce cadre, par délibération du 8 décembre 2011, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2012 et lui a demandé de présenter, au début du mois de juillet 2012, l'état d'exécution de son programme annuel.

RTE a été auditionné par le collège de la CRE le 12 juillet 2012 et a présenté, à cette occasion, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2011 ainsi que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2012. Les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés, les prévisions mises à jour pour 2012 et les investissements effectivement réalisés pour 2011 ont été présentés et expliqués par RTE.

1 Observations de la CRE sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2011

- 1.1 Le programme d'investissement approuvé pour l'année 2011 par la CRE dans sa délibération du 21 juillet 2011 s'élevait à 1202,7 M€.
- 1.2 Le bilan d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2011 s'élève à 1158,1 M€, soit une baisse de 44,6 M€ (3,9%) par rapport à l'autorisation du 21 juillet 2011.
- 1.3 Cette baisse résulte principalement de reports de dépenses sur le projet de création d'un axe double 400 kV Cotentin-Maine.

2 Observations de la CRE sur le l'état d'exécution du programme d'investissements 2012

- 2.1 Le programme d'investissement approuvé pour l'année 2012 par la CRE dans sa délibération du 8 décembre 2011 s'élevait à 1379,3 M€.
- 2.2 Lors de l'examen du compte-rendu d'exécution qui lui a été transmis par RTE, la CRE constate une hausse globale de 11,2 M€ du montant prévisionnel des dépenses d'investissements, qui s'établit à 1390,4 M€.
- 2.3 L'écart est essentiellement imputable à l'anticipation de travaux pour les réseaux régionaux.

3 Décision de la CRE

- 3.1 RTE ne demande pas de modification de son programme d'investissements. Après examen du dossier, la CRE confirme sa décision du 8 décembre 2011 d'approbation de ce programme.
- 3.2 Le bilan d'exécution du programme d'investissements 2012 sera présenté à la CRE au début du deuxième trimestre 2013.

Fait à Paris, le 19 juillet 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCETTE